

FICHE D'EXPERTISE DE COMPTE  
RENDU D'OBSERVATION

--00--

OBSERVATION EXPERTISEE PAR LES DEUX PERSONNES SUIVANTES :

(1) ..... P ..... t ..... P .....  
 (2) ..... f ..... c ..... s .....  
 (Handwritten notes: P, t, P, f, c, s)

APRES EXPERTISE CETTE OBSERVATION A ETE CLASSEE :

(METTRE UNE CROIX EN FACE DE LA RUBRIQUE CORRESPONDANTE)

- (A) PHENOMENE COMPLETEMENT IDENTIFIE
- (B) PHENOMENE PROBABLEMENT ASSIMILABLE A UN PHENOMENE CONNU
- (C) PHENOMENE NON IDENTIFIE MAIS LE COMPTE RENDU EST DE PEU D'INTERET
- (D) PHENOMENE NON IDENTIFIE ET COMPTE RENDU D'UN INTERET SUFFISANT POUR UNE ANALYSE ULTERIEURE

PAR (1)	PAR (2)
<del>X</del>	X

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT DE L'OBSERVATION

PAR L'EXPERT (1) .....  
 ..... C'est un objet astronomique (Vénus?) .....  
 .....  
 .....  
 .....

PAR L'EXPERT (2) .....  
 ..... sans doute un astre .....  
 .....  
 .....  
 .....

BORDEREAU D'ENVOI

AFFAIRE

1  
2

GROUPEMENT  
COMRAGNIE OU ESCADRON  
UNITÉ  
P.V. N° 356 / 1976

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

*Banalise*

OBJET DE LA PROCÉDURE

Renseignements

JUDICIAIRES, MILITAIRES et ADMINISTRATIFS

Observation d'un Objet Volant Non Identifié.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse.
2	Croquis de l'état des lieux.
3	Planche photographique.

CODE

7630221  
1.12.76  
(observation et photos de VÉNUS)

CODE

CIRCONSCRIPTION DÉPARTEMENTALE DE GENDARMERIE NATIONALE  
N° 355  
Entré  
Destination: CRGN/

COMMANDEMENT RÉGIONAL DE LA GENDARMERIE NATIONALE A  
N001288 3.26 JAN.77  
DESTINATION:

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	2	Monsieur le Préfet de la
	1	Monsieur le Général, Commandant la 4ème Région Aérienne
X	1	Monsieur le Ministre des Armées - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi Renseignement à (avec copie)
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:  
Le Col. Chef  
Commandant la Brigade.  
DATE, SIGNATURE, CACHET

BORDEREAU D'ENVOI

*OVNI*  
- MASSEBEUF et consorts

GROUPEMENT  
1  
COMPAGNIE **XXXXXXXXXX**  
UNITE  
P.V. N° 356 / 1976

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE  
*[Signature]*

OBJET DE LA PROCÉDURE  
Renseignements Judiciaires, Militaires et Adminis-  
tratifs.  
- Observation d'un objet volant non identifié.

ENQUÊTE  
 PRÉLIMINAIRE  
 FLAGRANT DÉLIT  
 COMMISSION ROGATOIRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal d'ensemble.
2	Croquis de l'état des lieux.

COMMANDEMENT RÉGIONAL  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE A  
N000438 '3 - 8 JAN. 77  
DESTINATION: *Dir. Gend.*

LE 13 JAN 1977  
N° 88  
Destination: *3 ex CRGS/*

INDEXTION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	2	M. le Préfet de la à
	1	M. le Général, Commandant la Région Aérienne à
<input checked="" type="checkbox"/>	2	Monsieur le Ministre des Armées - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Gendarmerie - Bureau Emploi Renseignement à
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement LE

S/DIRECTION de la GENDARMERIE  
COURRIER ARRIVÉE  
N001317 13 JAN 77

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)  
VU ET TRANSMIS PAR: MDL.CHEF  
Commandant la brigade.  
DATE, SIGNATURE, CACHET  
*[Signature]*

ROUPEMENT de

OMPAGNIE de

RIGADE de

° 356 du 1er DECEMBRE 76

PROCES-VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE

-o- ANALYSE -o-

RENSEIGNEMENTS  
JUDICIAIRES  
MILITAIRES et  
ADMINISTRATIFS

concernant l'observa-  
tion d'un objet volant  
non identifié.

L'an mil neuf cent soixante-seize, le premier  
décembre,  
Nous, P J -C, Gendarme, agent de  
police judiciaire,  
S J -P, Gendarme, agent de  
police judiciaire,  
P G, Gendarme, agent de police  
judiciaire, de la brigade de

Vu les articles 20 et 75 du Code de procédure  
pénale, rapportons les opérations suivantes que nous  
avons effectuées, agissant en uniforme et conformé-  
ment aux ordres de nos Chefs.

PREAMBULE

Le 1er décembre 1976, à 18 heures 40, à notre  
bureau, sommes avisés téléphoniquement par Madame  
H R épouse M, agricultrice, de-  
meurant à qu'elle vient d'observer  
un objet lumineux dans le ciel, au

Notre informatrice nous précise qu'elle se trou-  
ve à son domicile, dans l'agglomération et  
qu'elle peut voir l'objet lumineux depuis la cour  
de sa ferme. De plus, elle ajoute qu'elle a aperçu  
cet objet durant une dizaine de minutes et qu'il est  
toujours visible.

CONSTATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES

Au reçu de ce renseignement nous nous transpor-  
tons sur les lieux afin de pouvoir observer cet objet  
lumineux.

A 18 heures 55, nous arrivons au domicile de la  
famille M et nous apprenons que l'objet en  
question a disparu depuis une dizaine de minutes.

Sur les lieux mêmes de l'observation nous enten-  
dons les membres de la famille M qui nous  
déclarent avoir vu, entre 18 heures 30 et 18 heures  
45, une boule lumineuse d'un diamètre de 10 à 15 centi-  
mètres, dans le ciel, sensiblement au de  
l'agglomération. Cette boule était distante de  
plusieurs kilomètres et, quant à la hauteur, elle  
leur a paru relativement basse par rapport à la ligne  
d'horizon.

.../...

Selon les renseignements recueillis, cette boule diffusait une lumière jaune, tirant parfois sur l'orange. Suivant l'endroit d'où elle était observée, elle changeait de forme et de couleur. En ce qui concerne la forme, elle devenait plus allongée ressemblant à un cigare ou alors le diamètre se trouvait considérablement diminué. Durant l'observation de cet objet, plusieurs couleurs ont été remarquées : jaune, orange et vert.

Cette boule lumineuse qui scintillait comme une grosse étoile ne se déplaçait pas dans une direction bien définie mais "se dandinait".

Aucun bruit ou sifflement provenant de cet objet n'a été entendu.

A toutes fins utiles, nous avons effectué des recherches au d' , mais dans les prairies, champs et bois aucune trace susceptible de provenir d'un engin ayant atterri n'a été découverte.

Notons que l'agglomération est à 995 mètres d'altitude.

Le premier décembre 1976, la température était de six degrés centigrades. A 18 heures 30, la nuit était tombée et le ciel clair et étoilé. Il n'y avait pas le moindre nuage. Il n'y avait pas de clair de lune mais la visibilité était bonne sur plusieurs kilomètres. Le vent était nul.

Par message radio n° nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie.

Etant donné qu'au moment des faits un avion à moteur non identifié survolait dans la direction nous avons transmis plusieurs correspondances afin d'identifier cet avion ou d'obtenir certaines observations faites par les pilotes ayant survolé le 1er décembre 1976 entre 18 heures 30 et 18 heures 45.

A la date de clôture du présent, aucun renseignement positif ne nous est parvenu.

#### E N Q U E T E

Procédant à l'enquête, nous entendons :

S , M -L , épouse M , ans, employée de commerce, demeurant à . Elle déclare le 1er décembre 1976 à 20 heures 20 :

"" Ce soir, vers 18 heures 30, alors que je me trouvais à mon domicile, ma belle-mère est venue me chercher pour me montrer une boule dans le ciel. Je suis sortie et, devant mon domicile, j'ai aperçu une masse lumineuse, allongée, de la forme d'un cigare et d'une couleur jaune-orange.

"" Cet objet n'émettait aucun bruit ou sifflement et brillait comme une étoile. Je ne peux pas évaluer la distance ni la hauteur de cet objet. Je l'ai vu immobile.

"" Ensuite, je me suis dirigée vers l'écurie qui se trouve à 50 mètres environ. Là, j'ai pu à nouveau observer cet objet. Il avait changé de forme. Il était rond, d'un diamètre d'environ 5 à 6 centimètres. J'ai remarqué une sorte de queue d'une

longueur d'environ dix centimètres qui se trouvait à l'extrémité de la boule. Celle-ci et la queue apparaissaient à tour de rôle. La queue avait une forme très plate et semblait plus claire que la boule. D'un seul coup, cet objet a disparu comme si un nuage passait devant. C'est la première fois que j'ai l'occasion d'observer ce phénomène.

----- Le 1er décembre 1976, à 20 heures 40.

----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

----- A signé au carnet de déclarations.

M , P ans, agriculteur, demeurant à . Il déclare le 1er décembre 1976 à 19 heures 40 :

----- Ce soir, vers 18 heures 30, alors que je sortais de ma porcherie, j'ai aperçu dans le ciel une boule d'un diamètre d'environ 15 centimètres. Cet objet était jaune assez clair. Il scintillait plus lentement qu'une étoile. Je ne peux évaluer ni la distance ni la hauteur de cet objet mais je peux préciser qu'il se trouvait légèrement au-dessus de la ligne d'horizon.

----- Je n'ai entendu aucun bruit ou sifflement. Par la suite j'ai appelé mon père et nous avons observé cet objet ensemble.

----- Durant mon observation l'objet n'a pas changé de forme. Il n'était pas immobile mais il se déplaçait dans une direction variable en se dandinant de gauche à droite.

----- Je suis reparti vers ma porcherie pour éteindre la lumière et lorsque je suis revenu, l'objet avait disparu. C'est la deuxième fois que j'ai l'occasion d'observer ce phénomène. L'autre fois était le 11 novembre 1976 et j'ai fait une déclaration à ce sujet auprès de vos services.

----- Le 1er décembre 1976, à 20 heures.

----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

----- A signé au carnet de déclarations.

M , J ans, agriculteur, demeurant à . Il nous déclare le 1er décembre 1976 à 20 heures 30 :

----- Ce soir, vers 18 heures 30, je me trouvais dans mon étable lorsque mon fils m'a appelé pour me montrer un objet de couleur orange vif qui semblait venir dans notre direction.

----- De cet objet, de forme ronde et d'un diamètre d'environ 10 centimètres, se détachaient plusieurs branches très brillantes. Celle qui se trouvait au-dessus de l'objet était plus allongée et plus brillante.

----- Cet objet paraissait avoir une face et un profil car parfois je le voyais pivoter et d'autres fois bien rond avec ses branches. Quand il pivotait il ne restait plus qu'une boule verdâtre de la grosseur d'une étoile.

----- J'ai observé ce phénomène durant une dizaine de minutes.

----- En ce qui me concerne je n'en avais jamais vu.

----- Le 1er décembre 1976 à 20 heures 50.

----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

----- A signé au carnet de déclarations.

De même suite entendons :

H , R , épouse M , ans, agricultrice, demeurant à . Elle nous déclare le 1er décembre 1976 à 19 heures 40 :

----- Ce soir, vers 18 heures 30, je me rendais à l'étable lorsque mon attention a été attirée dans la direction du par un objet bizarre qui se déplaçait lentement dans le ciel.

----- Cet objet était rond et d'une dimension égale à une grosse étoile. Ensuite il est devenu plus volumineux pour approcher la taille du verre d'une lampe de poche. A ce moment-là, sa couleur était orange et il scintillait. Peu de temps après, une boule rouge, d'un diamètre inférieur à la précédente, est apparue au-dessus du cercle orange et des filets verts se dégageaient sur le pourtour droit de la boule rouge.

----- Ensuite cet objet a disparu comme caché par un nuage puis est réapparu avec la même forme pour disparaître rapidement comme s'il s'était éteint. Je n'ai entendu aucun bruit ou sifflement.

----- Cet objet se trouvait à plusieurs kilomètres et au point de vue hauteur il se trouvait nettement au-dessus la ligne d'horizon.

----- C'est la première fois que j'ai l'occasion d'observer un tel phénomène et la diversité des couleurs m'a frappé.-----

----- Le 1er décembre 1976 à 20 heures.

----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

----- A signé au carnet de déclarations.

Le 17 décembre 1976, entendons :

B , E , ans, Maire de la commune et y demeurant. Il déclare à 14 heures 50 :

----- Je suis au courant de ce qu'un objet bizarre évolue dans le ciel de la région . En ce qui me concerne, je ne l'ai jamais vu et je l'ai appris par la rumeur publique.

----- Je connais très bien la famille M qui a toujours demeuré à . Ce sont des gens et leurs déclarations au sujet d'observation d'O.V.N.I. peuvent être prises en considération. Je peux ajouter que cette famille n'a pas pour habitude de se donner en spectacle et si elle a fait des révélations au sujet de cet O.V.N.I. c'est qu'il doit bien se passer quelque chose d'anormal dans notre région.-----

----- Le 17 décembre 1976 à 15 heures.

----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

----- A signé au carnet de déclarations.

0

0 0

----- Malgré nos recherches, aucun autre témoignage positif n'a pu être recueilli.

----- Un plan de situation, avec l'endroit approximatif où se trouvait le phénomène observé par les témoins est joint au présent procès-verbal.

----- DRESSE EN CINQ EXPEDITIONS DESTINEES :

La première : (avec une copie), à Monsieur le Procureur de la République à .

La deuxième : (avec une copie), à Monsieur le Préfet de la ) à

La troisième : à Monsieur le Général, Commandant la Région Aérienne à

La quatrième : à Monsieur le Ministre des Armées - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Gendarmerie - Bureau emploi renseignement, (avec une copie), à .

La cinquième : Aux archives.

----- Fait et clos à , le trente et un décembre mil neuf cent soixante-seize.

Le Gendarme

A.P.J.

Le Gendarme A.P.J.

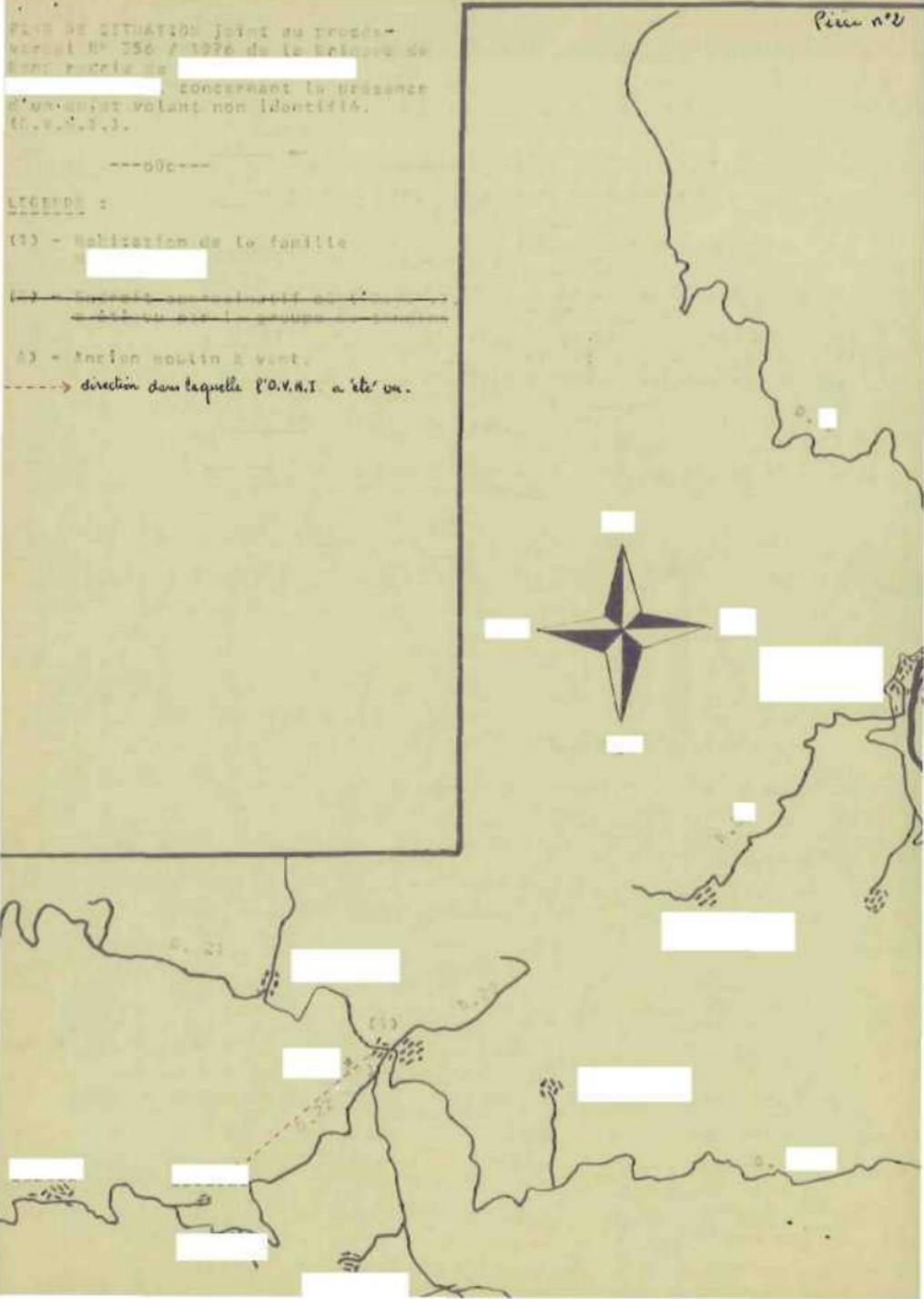
Le Gendarme A.P.J.

PLAN DE SITUATION joint au procès-  
verbal N° 256 / 1976 de la Brigade de  
sondage de [redacted]  
concernant la présence  
d'un objet volant non identifié.  
(O.V.N.I.).

---00c---

LEGENDE :

- (1) - Habitation de la famille [redacted]
- (double line) ---  
[redacted]
- (2) - ancien moulin à vent.
- > direction dans laquelle l'O.V.N.I. a été vu.



CIRCONSCRIPTION REGIONALE  
DE GENDARMERIE

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT de

COMPAGNIE de

BRIGADE de

PROCES-VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE.

N° 366 du 22 DECEMBRE 76

-o- ANALYSE -o-

RENSEIGNEMENTS  
JUDICIAIRES  
MILITAIRES et  
ADMINISTRATIFS

concernant l'observation  
d'un objet volant non  
identifié.

L'an mil neuf cent soixante-seize, le vingt-deux décembre,

Nous, P. J. -C, Gendarme, agent de police judiciaire,

S. J. -P Gendarme, agent de police judiciaire,

P. G, Gendarme, agent de police judiciaire, de la brigade de

Vu les articles 20 et 75 du Code de Procédure Pénale, rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

PREAMBULE

Le mercredi 22 décembre 1976, à la suite de plusieurs observations d'O.V.N.I. et notamment les 11 novembre 1976 (P.V. 334), 1er décembre 1976 (P.V. 356) et les 6 et 15 décembre 1976, nous nous plaçons en observation au bourg, où des phénomènes lumineux seraient constatés assez souvent, à la tombée de la nuit, et plus particulièrement les mercredis.

CONSTATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES.

A 18 heures 15, alors que la nuit est tombée et que de nombreuses étoiles sont apparues dans un ciel clair, notre attention est attirée par un point lumineux qui ne ressemble en rien aux feux de signalisation d'un aéronef.

Ce point de la grosseur d'une étoile normale, est de couleur blanchâtre, se déplace lentement dans le sens et légèrement au-dessus de la ligne d'horizon. Il se trouve au par rapport à l'agglomération et la distance qui nous sépare ne peut être évaluée même approximativement.

En observant cet objet lumineux à la jumelle, nous distinguons deux parties ovales tangentes. L'une à gauche de couleur blanche, l'autre à droite de couleur rouge. De plus, la partie gauche, en émettant des rayonnements brefs et réguliers semble pousser

la partie droite.

Cette observation dure trois minutes environ car un nuage de brume se forme et l'objet lumineux semble disparaître derrière ce nuage. Par la suite, celui-ci se généralise et envahit tout l'horizon dans la direction de notre observation.

Les membres de la famille M , qui ont été témoins de phénomènes semblables les 11 novembre 1976, 1er décembre 1976, 6 décembre 1976 et 15 décembre 1976 trouvent une certaine similitude avec ce que nous observons. D'après leurs déclarations, nous assistons au début de l'évolution de l'objet lumineux.

Un journaliste de Radio , Monsieur J -L R , spécialisé pour le compte de cette station radio dans les enquêtes sur les O.V.N.I. est présent. Il peut faire les mêmes constatations que nous et émet l'hypothèse que l'objet lumineux que l'on aperçoit ne peut être un avion.

Madame H , R épouse M. , présente sur les lieux, nous déclare qu'elle a observé cet objet lumineux le dimanche 6 décembre 1976 dans la même direction entre 18 heures 30 et 19 heures 30. Elle se trouvait à son domicile, au bourg d' . L'objet en question de forme ronde et d'un petit diamètre diffusait une lumière orange et paraissait fixe. Elle n'a pas évalué la distance ni l'altitude de l'objet. Celui-ci a disparu très rapidement.

Par ailleurs, Madame H , R nous précise qu'elle a observé ce même phénomène le 15 décembre 1976, mais seulement durant un quart d'heure à partir de 18 heures 30.

Le mercredi 29 décembre 1976, à 18 heures 15, lors d'un service sur le territoire de la commune ( , nous nous postons afin de pouvoir observer le phénomène. Le temps est clair et étoilé hormis dans la direction où des nuages de brume envahissent l'horizon.

Après une heure et demie d'observation nous rentrons sans avoir vu l'objet lumineux.

Le même jour, à 20 heures 15, au bureau de notre brigade nous recevons un appel téléphonique du Général de Division F , J (C.R.), Maire de qui nous dit avoir observé dans le ciel, un objet lumineux nettement plus gros que les étoiles. Il nous précise que ce phénomène est en train de s'estomper derrière la ligne d'horizon dans la direction du

Nous nous rendons immédiatement au domicile du Général F où nous constatons effectivement qu'une très grosse étoile, ayant un rayonnement nettement plus important que toutes les autres visibles, disparaît derrière l'horizon.

Afin d'observer ce phénomène plus longuement nous nous transportons sur le CD en direction de et, prenant de l'altitude, nous pouvons constater que l'objet paraît de taille identique à un puissant projecteur de l'éclairage public du village commune de situé à 1600 mètres à vol d'oiseau. Le rayonnement de l'objet lumineux est plus important et plus intense vers le bas c'est-à-dire en direction du soleil.

Afin de photographier ce phénomène à partir de l'emplacement occupé par les membres de la famille M dans les affaires antérieures, nous nous transportons rapidement au bourg d' . De là, le phénomène n'est plus visible et

et nous ne pouvons pas davantage l'observer en nous transportant à proximité du village de \_\_\_\_\_ commune \_\_\_\_\_.

Le lendemain 30 décembre 1976 à 18 heures, par temps plus sombre, nous nous postons en observation sur le CO au-dessus de l'agglomération de \_\_\_\_\_. A 20 heures 20, une partie du ciel s'étant éclairci nous remarquons le même phénomène que la veille légèrement au-dessus de la ligne d'horizon alors que très peu d'étoiles sont visibles. Ce point est nettement moins brillant que celui observé la veille et paraît cette fois comparable à la lampe de l'éclairage public du village \_\_\_\_\_ commune de \_\_\_\_\_.

Un premier cliché photographique avec une pose de 45 secondes est tiré en prenant à la fois l'objet lumineux observé et l'éclairage du village du Bois (Cliché n° 1).

Un second cliché est pris jusqu'à la disparition de l'objet avec une pose de 5 minutes (Cliché n° 2). La trajectoire de l'objet lumineux est visible et suit la même direction que celle indiquée par les étoiles.

A partir de notre point d'observation dont les coordonnées U.T.M. sont \_\_\_\_\_ l'objet lumineux en question est observé sous un angle de gisement de 240°. Depuis, nous pouvons l'observer chaque soir lorsque le temps est clair. Son intensité est très variable mais en général toujours nettement supérieure à celle des étoiles les plus brillantes. Il a été observé plusieurs fois la disparition totale de l'objet qui réapparaît après un temps plus ou moins long.

De plus, nous avons constaté qu'il reste sur une trajectoire régulière, il n'a jamais été remarqué de mouvements latéraux ni même d'interruption dans sa descente sur la ligne d'horizon. Il nous est apparu certains soirs, plus ou moins lumineux tout en gardant la même couleur blanchâtre.

Par ailleurs, il a été constaté que cet objet disparaît derrière la ligne d'horizon chaque jour un peu plus tard. Il était visible jusqu'à 20 heures 25 le 29 décembre 1976 et jusqu'à 20 heures 40 le 13 janvier 1977. Cette différence correspond sensiblement à celle des heures du coucher du soleil aux dates considérées (16 h. pour le 29.12.1976 et 16 heures 17 pour le 13.01.77).

Il ne nous a pas été possible d'observer le même phénomène, le même soir, \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ et l'on ne peut affirmer que ce que nous avons vu correspond à ce qui est décrit par la famille M.

Par contre, ce que nous avons observé est en tous points semblable à ce qui a attiré l'attention de Mr P \_\_\_\_\_, le soir du 11 novembre 1976 (Procès-verbal n° 334).

Par ailleurs, les diverses observations qui ont été faites par des témoins, observations ayant donné lieu à l'établissement de procès-verbaux, sont toutes effectuées dans une direction unique, le \_\_\_\_\_. (Voir croquis sur lequel toutes les directions convergent).

- ENQUETE -

Procédant à l'enquête, nous entendons :

\_\_\_\_\_ , P. \_\_\_\_\_ ans, agriculteur, demeurant à \_\_\_\_\_

Il nous déclare le 18 décembre 1976 à 17 heures 30.

---- J'ai déjà fait deux déclarations en ce qui concerne cette affaire et je puis signaler que j'ai pu observer l'objet lumineux à deux reprises depuis ma dernière déclaration.

---- Le 6 décembre 1976, je l'ai observé un moment aux alentours de 19 heures. Je l'ai revu le 15 décembre 1976 vers 18 heures 30 mais durant seulement un quart d'heure.....

---- Cet objet lumineux de la grosseur d'une étoile normale diffusait une lumière orangée et parfois plus claire. Il paraissait fixe et contrairement aux autres observations que j'ai faites, il ne se déformait pas et ne changeait pas franchement de couleur. Sa disparition est très rapide et à aucun moment je n'ai vu de trace ou de fumée laissées par cet objet.

---- Je n'ai entendu ni bruit ni sifflement pouvant s'y rapporter. Je peux ajouter que la direction d'observation est toujours la ..... et qu'il faut que le temps soit clair afin que l'objet lumineux en cause soit visible.

---- Je tiens à préciser que d'autres observations ont du être possible hormis celles du 6 et 15 décembre 1976, mais pour ma part je n'y prête plus guère attention.

Le 18 décembre 1976, à 17 heures 50.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

H ..... R ..... épouse M. ...., ..... ans, agricultrice, demeurant à ..... Elle nous déclare le 18 décembre 1976 à 18 heures.

---- Les 6 et 15 décembre 1976, j'ai observé à nouveau un objet lumineux dans le ciel en direction de ..... c'est-à-dire au ..... de l'agglomération .....

---- Le 6 décembre 1976, je l'ai observé durant environ une heure à partir de 18 heures 30. Le 15 décembre 1976 je ne l'ai vu que durant un quart d'heure soit de 18 heures 30 à 18 heures 45. Il était de la grosseur d'une étoile normale et scintillait en émettant des rayons de couleur orangée. Le centre de l'objet était de couleur plus claire.

---- Il paraissait fixe et ne changeait ni de forme ni de couleur. Je ne puis estimer la distance ni la hauteur de cet objet. A chaque fois que je l'ai vu, le temps était clair et étoilé. Lors de la disparition rapide de l'objet lumineux celui-ci n'a laissé aucune trace. Je n'ai pas entendu de bruit de moteur ou sifflement pouvant s'y rapporter.

Le 18 décembre 1976 à 18 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. (A signé au carnet de déclarations).

Suite à l'observation du 29 décembre 1976, nous continuons l'enquête et entendons :

F ..... J ..... Général (C.R.) de Division et MAIRE de ..... qui nous déclare à 14 heures 15, le 13 janvier 1977 :

---- Le mercredi 29 décembre 1976, vers 20 heures, alors que je circulais sur le CD ..... dans le sens RN .....

mon attention a été attirée par la présence, dans le ciel, d'un point lumineux d'une forte intensité. Je me suis arrêté pour l'observer plus commodément.

----- Il semblait stationnaire et de forme irrégulière. Il paraissait à environ 30° au-dessus de l'horizon, en direction du \_\_\_\_\_, J'ai poursuivi ma route tout en continuant à regarder l'objet en question, jusqu'à mon domicile. De là, j'ai alerté la brigade de Gendarmerie et en continuant mon observation j'ai constaté que cet objet lumineux se déplaçait en descendant sur la ligne d'horizon.

----- J'ai émis l'hypothèse, communiquée d'ailleurs aux enquêteurs, d'un satellite fixe de Télécommunications éclairé par le soleil et se déplaçant très lentement vers la ligne d'horizon. Mon observation s'est terminée à 20 heures 20; elle avait commencé vers 19 heures 30.

----- Il serait intéressant de savoir par les autorités compétentes s'il ne s'agit pas d'un phénomène banal et connu.

----- En ce qui concerne cet objet lumineux, il conserve constamment la même couleur et ne change pas de forme. A aucun moment je n'ai entendu de bruit pouvant s'y rapporter.

Le 13 janvier 1977, à 14 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. ( A signé au carnet de déclarations).

O  
O O

Malgré nos recherches, aucun autre témoignage positif n'a pu être recueilli.

Un plan de situation, avec l'indication de la direction approximative dans laquelle le phénomène a été observé par les témoins est joint au présent procès-verbal ainsi qu'une planche photographique.

DRESSE EN CINQ EXPEDITIONS :

La première : (avec une copie), à Monsieur le Procureur de la République à \_\_\_\_\_

La deuxième : (avec une copie), à Monsieur le Préfet de la \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

La troisième : à Monsieur le Général, Commandant la Région Aérienne à \_\_\_\_\_

La quatrième : à Monsieur le Ministre des Armées - Direction - de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Gendarmerie - Bureau Emploi Renseignement, (avec une copie) à \_\_\_\_\_

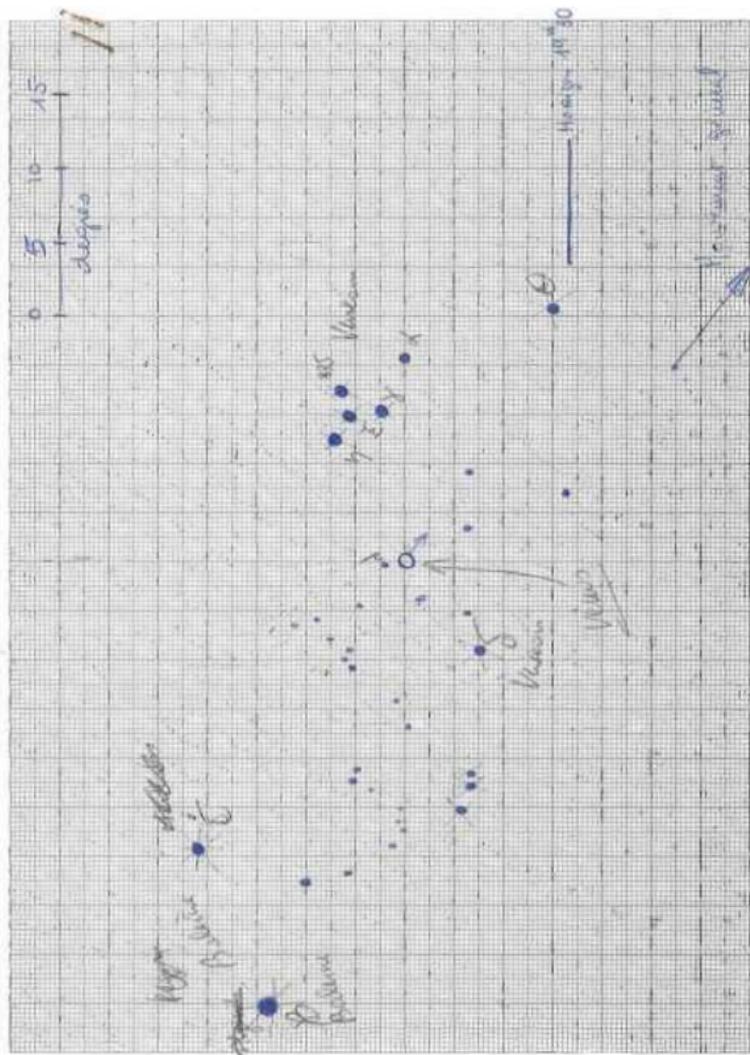
La cinquième : Aux Archives.

Fait et Clos à \_\_\_\_\_, le dix-sept janvier mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le Gendarme  
A. P. J.

Le Gendarme  
A. P. J.

Le Gendarme  
A.P.J.

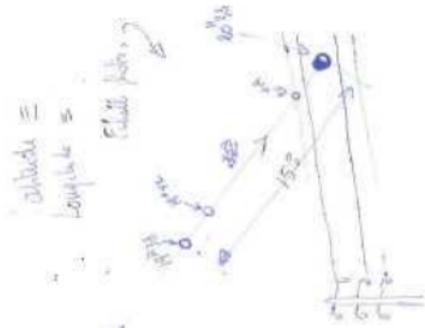




# hotel

1000

30 December 1976

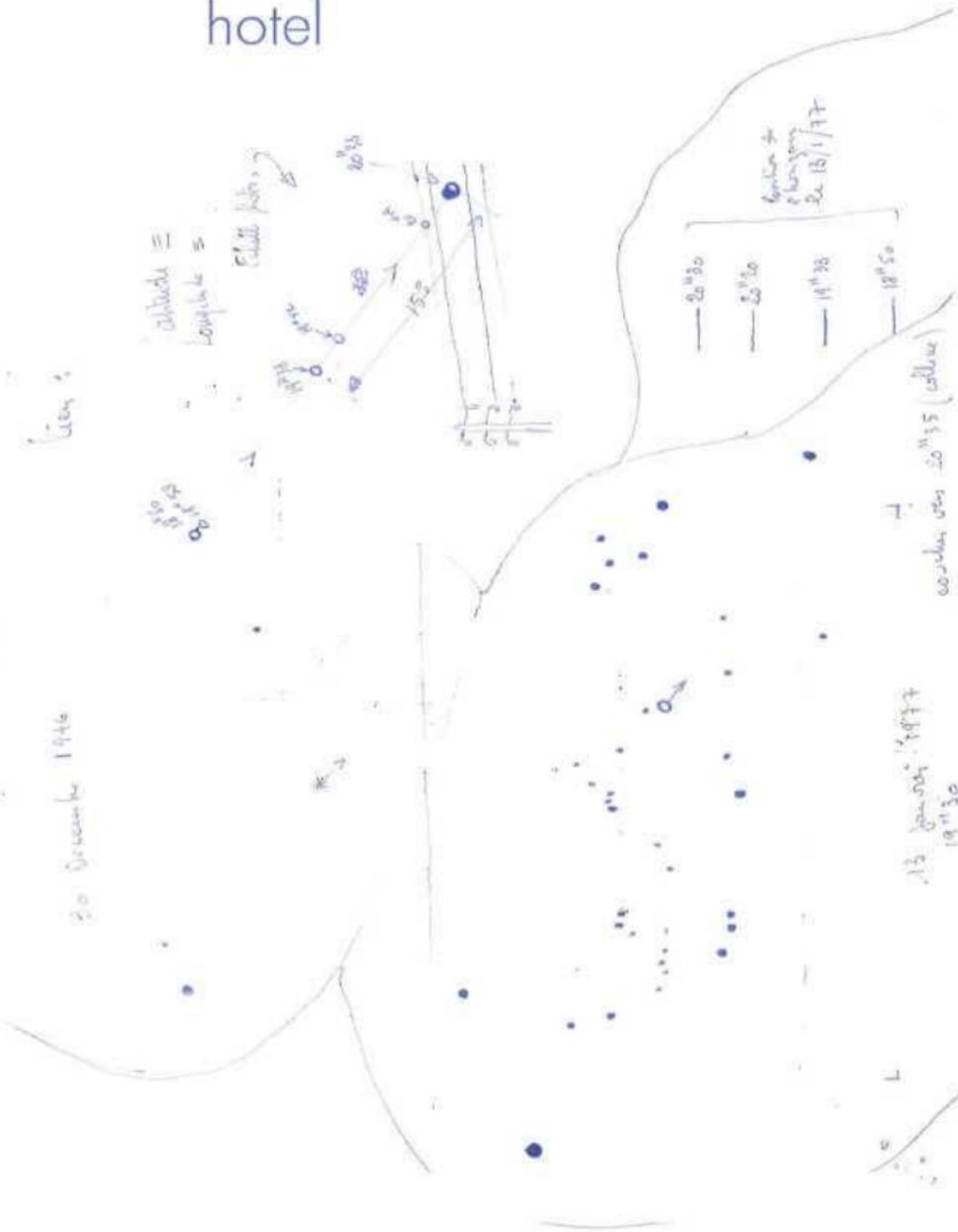


Station for  
Kangaroo  
20.12.1977

- 20°30'
- 20°50'
- 19°30'
- 18°50'

1.1  
coordinates 20°35' (altitude)

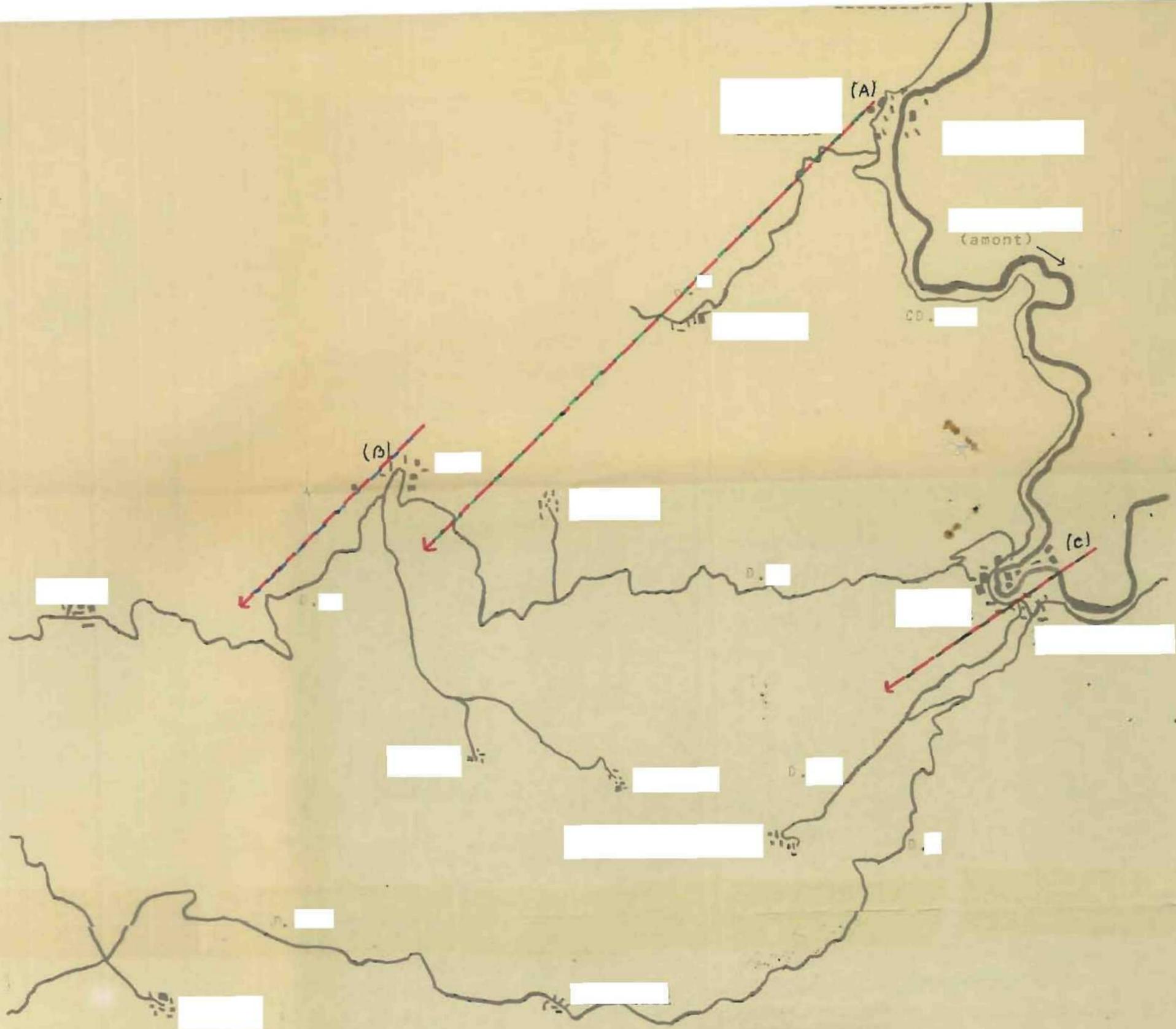
1.13 January 1977  
19°30'



Est

Venus le 13 janvier 77  $\left| \begin{array}{l} 22^{\text{h}} 44 \\ - 8^{\circ} 50' \end{array} \right.$

Soleil le 13 janvier 77  $\left| \begin{array}{l} 19^{\text{h}} 40 \\ - 21^{\circ} 26' \end{array} \right.$



ECHELLE : 1 / 125.000

PLAN DE SITUATION joint au procès-verbal n° 365 / 1976 de la brigade de Gendarmerie de [redacted], concernant la présence d'un objet volant non identifié.

--- L E G E N D E ---

- ← Direction dans laquelle un O.V.N.I. a été observé.
- (A) — Observation du 11 novembre 1976, par les membres de la famille P [redacted] (P.V. n° 334, du 11.11.76)
- (B) — Observations des 11 novembre, 1er, 6, et 15 décembre 1976, par la famille M [redacted] (P.V. n° 356)
- (C) — Observation du 29 décembre 1976, par le Général F [redacted] (C.P.)

# DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

---

ANNEXE au P. V. N° 366 du 17.12.1976

BRIGADE de \_\_\_\_\_

AFFAIRE Observation d'O.V.N.I. \_\_\_\_\_

---

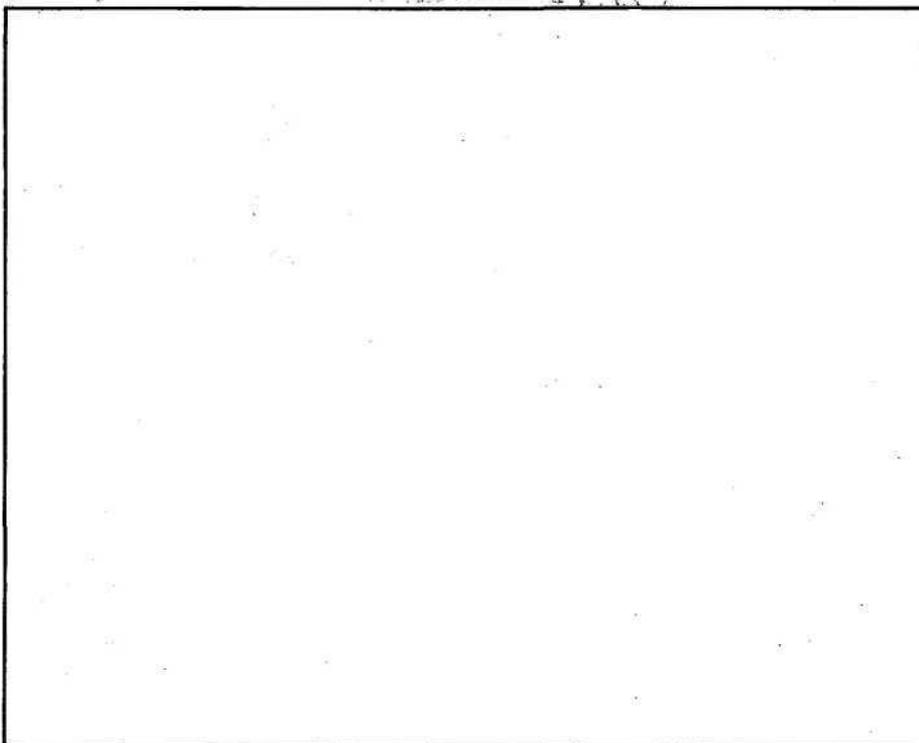
x Accident x : { Constaté le \_\_\_\_\_  
Crime } à \_\_\_\_\_

---

BLESSES : légers : \_\_\_\_\_ graves : \_\_\_\_\_

MORTS : \_\_\_\_\_

## — PLAN de SITUATION —



Renseignements

Particuliers

Cliché N°

Point lumineux photographié le  
30 décembre 1976.

Temps de pose : 1 mn.



Lampées de l'éclairage public  
photographiées pour permettre  
la comparaison.

Renseignements

Particuliers

Cliché N°

2

Point lumineux photogra-  
phié le 30.12.1976.

Temps de pose : 5 mn.



La trajectoire laissée par le point  
lumineux est parallèle à celle des  
étoiles.

Renseignements

Particuliers

Cliché N°

3

Point lumineux photographié de la Brigade de  
13 janvier 1977.

Temps de pose : 3 mn.  
(De 18h50 à 18h53).



Renseignements

Particuliers

Cliché N°

4

Point lumineux photographié  
de la Brigade le 13  
janvier 1977.

Temps de pose : 9 mn.  
(de 19h33 à 19h42)



Renseignements

Particuliers

Cliché N°



Point lumineux photographié de la Brigade le 13 janvier 1977.

Temps de pose : 7 mn.  
(de 20h19 à 20h26)



Renseignements

Particuliers

Cliché N°



Point lumineux photographié de la Brigade le 13 janvier 1977.

Temps de pose : 7 mn.  
(de 20h27 à 20h34)

